

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 25/11/2019

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	17	0

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à l'ancienne Communauté de communes de Couhé, 8 rue hemmoor à Valence en Poitou pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le trois décembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERNARD Patrick – CHAPLAIN Christian – COMPAGNON Jean-Pierre – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – LABELLE Alain – LATU Roland – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – PEGUIN Francis – PIN Olivier – POIRIER Fredy – ROUSSEL Pascal – ROYER Christian – TERRANOVA Jean-Luc

Etaient excusés : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BIBAUD André – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – JEAN Gisèle – RENGEARD Jean-François – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient absents : BELLINI Bruno – BERTHOMME Marie-Annick – BERTRAND Claude – BOCK François – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHARGELEGUE Jérôme – CHOISY Jean-Michel – COLLOBER Sarah – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – LAMBERT Claude – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – POUTHIER Alain – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – SARDET Gérard – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°157_091219

Sollicitation de subventions pour l'année 2020

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SMVCS est éligible pour bénéficier des subventions de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Département, de la Région Nouvelle-Aquitaine et ce afin de réaliser ses missions de gestion et restauration des milieux aquatiques.

Le Président souhaite en 2020 solliciter les subventions suivantes :

- Pour les postes de Techniciens :

Dépense prévisionnelle de 149 734 €, sollicitation à 60% auprès de l'AELB (subvention avec un coût plafond de 70 000 €/an/ETP + les frais de fonctionnement limités à 10 000 €/an/ETP) et à 20% auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (subvention limitée au poste d'animation et coordination du CTMA, plafonnée à 50 000€/an + 5 000 € de frais formation et déplacement).

SOUS-PRÉFECTURE

24 DEC. 2019

MONTMORILLON

- Pour le poste de secrétariat :

Dépense prévisionnelle de 22 000 €, sollicitation de 25% auprès de l'AELB (subvention limité à 0,5 ETP pour les fonctions support).

- Pour les travaux de restauration, les études, suivis et communications attenants :

Dépense prévisionnelle de 434 251 €, des sollicitations de subvention se feront auprès de 3 financeurs avec des taux différents en fonction des projets :

AELB : sollicitations de 30 à 70%

Région Nouvelle-Aquitaine : sollicitations de 5 à 30%

Département : sollicitations de 10 à 30 %

Le tableau suivant synthétise les montants globaux prévisionnels pour l'année 2020 auprès des différents financeurs :

		Plan de financement prévisionnel - CTMA SMVCS 2020							
		AELB		Reg_NA		Dep_86		SMVCS	
année	TOTAL (€)	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
2020	605 985	44,3%	268 576	6,4%	39 019	9,5%	57 353	39,8%	241 037

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les subventions demandées et d'autoriser le Président à solliciter ces subventions auprès des différents financeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndicat vote pour :

- Autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Valence en Poitou, le 16/12/2019
Le Président,
Philippe Bellin

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 2019
MONTMORILLON



Philippe Bellin

24 DEC 2019

MONTMORILLON